

COMMUNE DE SOTTA

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
SAS CRESPIN-QUILICHINI TAFANI ET NOUGARET
Notaires associés
Le Sampiero-Route D'Arca
BPE 133
20537 PORTO-VECCHIO Cedex**

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire à PORTO-VECCHIO le 21 juin 2024, il a été constaté conformément à l'article 1^{er} de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Jeannine SERRA, retraitée, épouse de Monsieur Patrick Paul PESCHEUX, demeurant à SOTTA (20146) route de SOTTA.

Née à SERRA-DI-SCOPAMENE (20127) le 23 août 1946.

Précision étant ici fait que Madame Jeannine SERRA est décédée à PORTO-VECCHIO (20137), le 22 décembre 2022.

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de leurs auteurs conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, le bien ci-apres désigné :

A SOTTA (CORSE DU SUD) 20146 Id ALZITELLA

Un terrain cadastré F 83 Id ALZITELLA pour 00 ha 04 a 62 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

Adresse mail de l'étude : comptable.crespin@20021.notaires.fr

Pour avis Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI